RÉPUBLIQUE FRANÇAIS

Envoyé en préfecture le 09/08/2023 Reçu en préfecture le 09/08/2023

ID: 976-229850003-20230809-AR040823309-AI

Mohamed

de

SOUMAILA, Directeur Général Adjoint,

Portant délégation de

charae

formation et insertion

Monsieur

en



sianature

l'enseignement,

Hadi

El



LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

le l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous Vu sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à l'administration générale;

Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du Conseil Départemental de Mayotte en date du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental;

Vυ la délibération DL AP2021-0202 du conseil départemental de Mayotte en date du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attribution du conseil départemental données au président;

VU la délibération n°DL AP2021-0201 du conseil départemental de Mayotte en date du 19 juillet 2021 relative à la délégation de fonction et signature donnée au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres;

le contrat d'engagement établi le 25 juillet 2023, portant recrutement de Monsieur Mohamed El Hadi Vυ SOUMAILA sur l'emploi fonctionnel de DGA en charge de l'enseignement, formation et insertion;

Considérant qu'il est nécessaire, afin de faciliter l'accomplissement de divers formalités administratives. de donner délégation de signature conformément aux dispositions sus-énoncées du Code Général des Collectivités territoriales, à l'agent ci-après désigné;

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à Monsieur Mohamed El Hadi SOUMAILA, Directeur Général Adjoint en charge de l'enseignement et formation, à effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité dans la limite de son périmètre de compétences :

-Tous actes, toutes décisions, toutes correspondances administratives courantes,

Et à l'exception des actes suivants :

- -Arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination, l'affectation et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte;
- -Notification et signatures des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de
- -Courriers aux ministres, parlementaires, corps préfectoral, conseillers départementaux, Maires et -Présidents des intercommunalités et des communautés d'agglomération;
- -Réquisitions du Comptable public ;
- -Actes comportant engagement financiers autres que les dépenses spécifiquement relevant des matières issues de la compétence de la DGA supérieur à 25 000 euros HT.
- Article 2: Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté.
- ARTICLE 3: La Directrice générale des services et le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce aui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4: Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Mohamed El Hadi SOUMAILA, et publié sur le site internet du département conformément à la réforme des règles de publicité ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.
- ARTICLE 6: En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Mayotte dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

Fait à Mamoudza ID: 976-229850003-20230809-AR040823309-AI

Certifié exécutoire conformément à l'article L.3131-1 et L.4141-1 du CGCT

Transmis au contrôle de légalité le :

Notifié à l'intéressé le : 9 Août 2023

Publié sur le site internet le.....

Publié au Recueil des actes administratifs le :

Affiché le :

Le Président du Conseil Départemental

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Ampliation:

RAA Payeur départemental DRH Dir. Finances Intéressé